



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CHU

Question écrite n° 13654

Texte de la question

M. Franck Gilard interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le statut des centres hospitalo-universitaires. La conférence des directeurs généraux des centres hospitalo-universitaires (CHU) a réclamé début novembre un changement du statut de ces établissements, pour leur « permettre une gestion plus souple » dans le recrutement ou la rémunération de leurs personnels. Il souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le statut des centres hospitaliers universitaires (CHU) et la demande de la conférence des directeurs généraux de ces mêmes CHU de permettre une gestion plus souple dans le recrutement et la rémunération des personnels correspondent à une préoccupation majeure du Gouvernement, comme le traduit la mission donnée par le Président de la République à la commission de concertation relative aux missions de l'hôpital, présidée par M. Gérard Larcher (dite mission Larcher). Les propositions de la commission de concertation relative aux missions de l'hôpital sont attendues pour avril 2008. Celles-ci devraient porter aussi bien sur la régulation globale des établissements de santé que sur l'attractivité et la performance de l'hôpital.

Données clés

Auteur : [M. Franck Gilard](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13654

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2007, page 8154

Réponse publiée le : 11 mars 2008, page 2153